



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E185872** VALABLE JUSQU'AU **25/01/2027**

ÉDITÉ LE 19/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1998

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/09/2021
Capital : 532 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE
Siret : 420 687 865 00014
Code NACE : 1623Z
Numéro caisse de congés payés : 820368000
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR 794 546

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 794 546

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS ROUX CHRISTOPHE

95 ROUTE DE LEIGNECQ
42380 MERLE-LEIGNEC

Téléphone : 04 77 50 21 81
Portable : 06 82 67 37 79
Responsabilité légale :
KYLBAPT (887 996 874)

Fax :

Site Internet : <http://www.christophe-roux.com>

E-mail : compta@christophe-roux.com

Effectif moyen : 47 Tranche de classification : EFF3 Chiffre d'affaires H.T. : 13 137 204 Tranche de classification : CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	18	26/11/2024
4382	Fabrication et pose d'ouvrages extérieurs en bois (Technicité confirmée)	18	26/11/2024
Nombre total de qualifications : 2			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.